



## PEPS sur le site de Bordeaux

*Projets Exploratoires Premier Soutien 2015*

*Appel conjoint IdEx Bordeaux / CNRS*

L'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux et le CNRS lancent annuellement un appel à projets commun « Projets Exploratoires Premier Soutien » (PEPS) destiné à favoriser la recherche interdisciplinaire sur le site bordelais d'enseignement supérieur et de recherche. Cet appel vise les projets de recherche amont, à risques, ayant un effet de levier pour le site et demandant un financement au titre du premier soutien. Les projets présentés, de nature variée, peuvent par exemple viser à établir des preuves de concepts, à favoriser l'intégration des communautés locales ou à établir les premières bases pour préparer des réponses à des appels nationaux et européens.

Le programme PEPS entend stimuler l'effet d'entraînement de la dynamique d'excellence de l'IdEx Bordeaux sur l'ensemble du site et favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques interdisciplinaires. L'appel à projet 2015 soutiendra en priorité des projets présentés par des jeunes chercheurs porteurs de nouvelles dynamiques sur le site de Bordeaux.

Un montant total de 400 k€ est affecté au financement d'une vingtaine de projets pour un montant maximum de 30 k€ par projet (financement moyen accordé lors des derniers appels : 20 k€). Le financement est limité dans le temps à une année à partir de la date effective de lancement du projet.

### Objectifs

L'objectif du programme est de générer ou de soutenir une démarche de recherche à la fois créative et collaborative au sein et entre les équipes du site bordelais en ciblant de nouveaux questionnements interdisciplinaires. Les projets présentés devront obligatoirement associer plusieurs acteurs du site bordelais d'enseignement supérieur et de recherche.

**Les projets associant des équipes dans au moins deux des trois domaines disciplinaires que sont les Sciences et Technologies, les Sciences de la Vie et de la Santé, et les Sciences Humaines et Sociales, sur des questions de recherche à large spectre et sur des questions de société sont fortement encouragés.**

Ces projets doivent présenter une forte prise de risque et avoir une perspective de valeur ajoutée. Ils concernent prioritairement des thématiques non directement traitées dans les feuilles de route scientifiques des Laboratoires et Clusters d'Excellence. Ils peuvent associer des chercheurs ou des équipes en dehors du site, mais seules les dépenses afférentes à l'intervention d'un partenaire sur le site bordelais sont éligibles dans l'appel (par exemple : séjour comme invité, mission, conférence, ...). Une exception sera faite dans le cas de laboratoires aquitains ayant comme tutelle un établissement bordelais partenaire de l'IdEx Bordeaux ou l'université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA) et participant à titre de partenaire.



## Candidature

Les projets sont portés par des chercheurs ou enseignants-chercheurs statutaires du site bordelais d'enseignement supérieur et de recherche, et peuvent impliquer une équipe réduite ou un réseau. Les projets portés par des jeunes chercheurs sont prioritaires.

Dans le cadre du projet proposé, la nature de la demande peut être variable ; par exemple : consolidation de réseau ou collaboration, séminaires ou écoles de jeunes chercheurs, mise en place d'ateliers thématiques, visites de haut niveau, échange d'étudiants et de post-doctorants, gratification de stages, etc. Les prestations de services réalisées par des plateformes (ou autres) sont éligibles si elles sont indispensables pour le programme scientifique du projet et entrent dans une dynamique de collaboration avérée : elles ne pourront en tout état de cause constituer l'objet principal du projet.

A noter que toute demande de financement pour le recrutement de personnel devra être validée par le comité scientifique qui évaluera la candidature. Seules les dépenses liées directement au projet présenté seront acceptées. Les dépenses relevant du fonctionnement courant des laboratoires impliqués (ordinateurs et autres équipements informatiques, etc.) ou les contributions aux frais forfaitaires ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

Afin de faciliter la mise en place des crédits, les fonds accordés seront gérés par l'université de Bordeaux. Seuls les laboratoires n'ayant pas accès aux lignes budgétaires de l'université de Bordeaux pourront prétendre à une gestion des fonds par une autre structure ou tutelle.

Le projet déposé devra inclure un calendrier prévisionnel des activités, et indiquer la date du début du projet (entre le 15 avril 2015 et le 1<sup>er</sup> juin 2015). A partir de cette date, les chercheurs impliqués auront 12 mois pour mener le projet à terme.

Les candidats doivent renseigner le dossier type, disponible sur le site internet de l'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux ([www.idex.u-bordeaux.fr](http://www.idex.u-bordeaux.fr), rubrique « appels à projets »).

Les dossiers doivent être déposés sur l'application SIGAP :

<https://sigap.cnrs.fr/sigap/web/connexion.php>

La date limite de dépôt de dossiers est fixée au mardi 6 janvier 2015 (minuit).

## Evaluation

Les dossiers seront évalués par un comité scientifique constitué de représentants du CNRS et de chercheurs et enseignants-chercheurs du site bordelais, désignés par chacun des établissements fondateurs de l'IdEx Bordeaux, sur la base des critères suivants :

### 1) Critères d'éligibilité :

- caractère exploratoire / premier soutien du projet ;
- participation d'au moins deux équipes appartenant à des unités de recherche distinctes du site (lorsqu'il y a une relation de sous-traitance entre les partenaires, l'apport de la collaboration en termes d'innovation technologique doit clairement être précisée).



**2) Critères de sélection :**

- excellence scientifique du projet proposé et de l'environnement scientifique qui le porte ;
- rapport prise de risque / impact du projet par rapport à l'objectif de l'outil PEPS : caractère amont, effet de levier pour le site, inscription dans une perspective de réponse à des appels nationaux ou européens, capacité à favoriser l'intégration disciplinaire des communautés locales ;
- caractère interdisciplinaire ;
- cohérence du budget présenté avec les ambitions du projet.

**La décision sera communiquée aux projets lauréats sous 9-10 semaines après la clôture de l'appel.**

*Toute demande d'information complémentaire sur l'appel et la procédure doit être adressée à la Mission Investissements d'avenir de l'université de Bordeaux par mail uniquement ([mission-ia@u-bordeaux.fr](mailto:mission-ia@u-bordeaux.fr)) en mentionnant l'objet suivant : « demande d'information PEPS 2015 ».*